

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Habiletés cliniques – Sage-femme 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.1002.F.22

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 6

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Module sur 2 semestres Semestre d'automne Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-trice
 Rôle de communicateur-trice Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle de professionnel-le
 Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales :

- Ab1 à Ab7
- Bb1 et Bb3
- Cb2
- Db1, Db2, Db3
- Eb1
- Fb1, Fb2, Fb3
- Gb1, Gb2, Gb3, Gb4

À l'issue du module l'étudiant.e sera capable de :

- Identifier et décrire les activités principales de soins de la sage-femme.
- Démontrer un raisonnement sur la base d'une argumentation.
- Obtenir le certificat BLS–AED.
- Maîtriser le calcul médical simple et sans calculatrice concernant les concentrations : calculs de doses et de débits.
- Connaître les bases de la physiologie et des examens cliniques des champs principaux des sages-femmes.
- Appliquer les bases de soins dans des contextes simples et physiologiques.
- Connaître les différents outils de travail de la sage-femme.
- Réaliser des soins obstétricaux et généraux selon les règles ci-dessous :
 Organisation, Responsabilité, Sécurité, Confort, Economie, Ergonomie, Efficacité, Transmission, Durabilité, Qualité relationnelle du soin.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**Contenus :**

- Ateliers de soins de base
- Atelier massage du Bébé
- Atelier de soins obstétricaux
- Calcul médical sans calculette
- Séminaire raisonnement en physiologie des systèmes et rôle sage-femme
- Jeu de rôle 1^{er} jour post-partum
- Jeu de rôle naissance et Apgar

Haute école de santé
Genève

- Cours de sémiologie abdominale : digestive et gynécologique
- Cours soins pré et post opératoires
- Atelier examen clinique du nouveau-né sain
- Introduction au raisonnement clinique du PQRSTUIV et de ISBAR
- Brevet BLS-AED : cours théoriques, pratiques et évaluation
- Vocabulaire médical

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
- Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- Activités pédagogiques en e-learning
- Séminaires
- Relation professionnelle
- Accompagnement corporel
- Pratiques simulées
- Examen clinique (atelier pratique)
- Autres

À partir de la **semaine 40**, les étudiant.e.s seront responsables de la mise en place et de la remise en ordre du matériel nécessaire pour l'atelier.

Exigences de fréquentation :

Dénomination des temps d'enseignement indiqués dans le plan de cours du module :

- TPR : Temps présentiel recommandé (cours magistraux)
- TPO : Temps présentiel obligatoire (pratiques, séminaires, ateliers, ou autres modalités mentionnées TPO)
- TPC : Temps personnel avec consignes (travail à faire en autonomie avec directives spécifiques)
- TPI : Temps personnel individuel (travail personnel sans consignes, notamment pour les révisions) – ne figure pas sur la planification de cours

Typologie	Périodes
TPO :	132h
TPR :	12h
TPC :	36h
TPI :	
Total :	180h

La présence aux cours magistraux mentionnés TPR est vivement recommandée.

La présence obligatoire mentionnée comme TPO est soumise à un contrôle de présences.

Toute absence doit être compensée par l'étudiant.e sans l'assistance des enseignant.es.

Les étudiant.es sont responsables de compenser leurs absences par du travail personnel, sur tout le module. Les enseignant.es ne sont pas tenus d'accompagner les étudiant.es pour la compensation de leurs absences.

Cours dont la présence est obligatoire :

Ces cours sont spécifiquement mentionnés dans votre plan de cours (TPO). Merci de vous y référer. La présence aux séminaires, ateliers, pratiques simulées, jeux de rôle, accompagnement corporel et aux cours de relation professionnel est obligatoire.

Les absences à ces cours obligatoires doivent être dûment justifiées par des causes majeures évaluées à la responsable de module (Art 29. Règlement d'études HEsS 2021).

En cas d'absence aux TPO, il faut impérativement informer par courriel (e-mail) la responsable du module le plus rapidement possible.

Dès 3 jours consécutifs d'absence, l'étudiant.e doit faire parvenir par courriel avec un certificat médical au.à la responsable du module et au secrétariat de la filière.

L'arrivée ou le départ à un **TPO excédent 30 minutes** sera considéré comme une absence et entrera dans la comptabilisation des 20%.

Un.e étudiant.e qui ne respecte pas les consignes (port de la blouse, absence de vernis à ongles, cheveux attachés, absence de bijoux, etc.) se verra refuser l'accès à l'atelier. Cela sera considéré comme une absence, et le temps correspondant sera décompté des 20% de présence obligatoire.

Si les absences cumulées aux cours mentionnés obligatoires (TPO) dans le plan de cours (avec certificat médical/ou non) dépassent 20% du temps de présentiel total du TPO, alors l'étudiant ne pourra pas se présenter à-aux examen(s) finaux. Le calcul des taux d'absence aux TPO, et la communication à l'étudiant.e dépassant les 20% autorisés, sera faite en semaine 5.

5. Modalités d'évaluation et de validation

Prérequis pour se présenter à l'examen :

- Avoir réussi le test formatif de calcul médical sans calculatrice. 100% est requis.
- Réaliser au minimum 6 injections durant les périodes de formation pratique (document de validation)

Si l'étudiant.e n'a pas obtenu les prérequis cités, elle-il ne peut pas se présenter aux examens du module.

L'**évaluation** du module repose sur :

A. Un examen pratique (deux soins aseptiques) (coefficient 1).

- Période : semaine 6 ou 7

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante. Les deux prérequis doivent être réalisés. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module

Pas de remédiation

- Modalités : Examen pratique. Valider le ou les deux soins en cas d'échec à un ou deux soins lors du premier examen.
- Période : semaine 29

La remédiation permet à l'étudiant.e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant.e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant.e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

- Période : semaine 51

7. Bibliographie principale

Voir *syllabus*

8. Responsable de module

Responsable : Christiane Sutter

Enseignant.e.s : voir *syllabus*

Descriptif validé le 06.09.2024 par

Catia Nunno Paillard
Responsable de la filière